

PROJET SOCIAL

Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant

De la Communauté des Communes des TERRES DU LAURAGAIS

En référence à la déclaration universelle des droits de l'homme (10 décembre 1948), à la convention internationale des droits de l'enfant (20 novembre 1989) à la Constitution française, à la circulaire du 15 mars 2017 relative au respect du principe de laïcité dans la fonction publique, ce projet social s'inscrit dans les valeurs :

- De liberté
- D'égalité
- De solidarité
- De laïcité

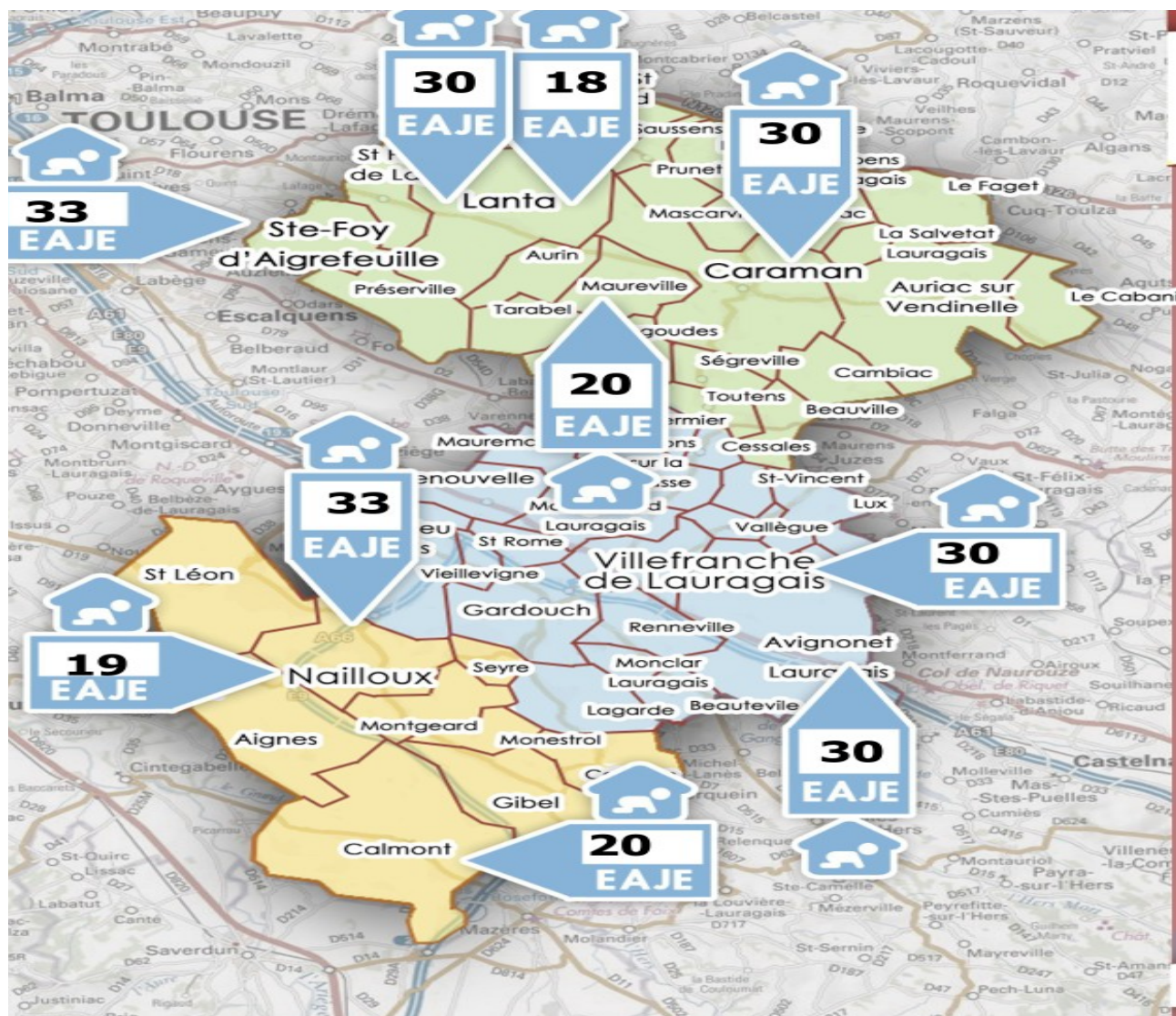
La politique Petite Enfance mise en œuvre sur le territoire est, depuis 2017, assurée par la communauté de communes Terres du Lauragais.

A chaque ouverture d'une structure ou d'un service petite enfance, 3 axes ont été pris en compte pour préparer au mieux les projets.

- A)** L'inscription de ce lieu d'accueil dans son environnement permet de faire évoluer les réponses aux demandes d'accueils en fonction des besoins et des demandes de la population du territoire.
- B)** La prise en compte du public accueilli permet de respecter au mieux les critères de sélection et les faire évoluer selon la demande.
- C)** La promotion des personnes à travers ce projet permet de continuer à être perfectible pour les professionnels de la structure, les parents, les stagiaires et soi-même.

A) L'inscription des lieux d'accueil dans leur environnement

La Communauté de Communes des Terres du Lauragais gère depuis 2017, Les EAJE et les RAM sur les sites Terres du Lauragais Sud et Nord.



Historique du secteur Sud :

- ouverture en en mars 2006, de deux structures multi-accueil simultanément :
 - une à Nailloux (de 19 places) le 06 mars, Les K'NAILLOUX : au centre village,
 - Une à Calmont (de 20 places) le 13 mars, Les COLAURIAGES : au centre village,
- ouverture en mars 2009, d'un Relais Assistantes Maternelles sur deux sites Nailloux et Calmont. 70 assistantes maternelles sont agréées sur le territoire et 51 actives. Elles totalisent 176 agréments.
- Ouverture en février 2014 d'une troisième antenne de RAM sur la commune de saint Léon (11 assistantes maternelles agréées pour un total de 30 agréments).
- en janvier 2012, un troisième multi-accueil (de 30 places) voit le jour, les PETITS MEUNIERES au sein d'un centre commercial « Village de Marques » au 6 chemin du Gril, 31560 Nailloux, à la sortie de l'autoroute « TOULOUSE-PAMIERS ». A partir du 02 janvier 2013, la structure a augmenté sa capacité d'accueil à 33 places.

Historique du secteur Nord :

- Ouverture en 1998 de la structure LE BONHEUR EST DANS LE PRE (30 agréments) sur la commune de Lanta. (la gestion a dans un premier temps été municipale)
- Ouverture en 2014 de la structure LA FERME DES P'TITS BOUTS (18 agréments) sur la commune de Lanta. Cette structure, construite par la mairie, a été directement gérée par la communauté de communes à l'ouverture.
- En 2008 un nouvel établissement voit le jour, LES P'TITS COEURS (16 agréments au départ qui évoluera au fil des années : 18 puis 20 agréments) sur la commune de Maureville. Un espace réservé au RAM est prévu dans le même bâtiment, ce qui fait de cet établissement intercommunal une maison de la petite enfance.
- Reprise de la structure associative du MANEGE ENCHANTE, (33 agréments) dans des locaux intercommunaux neufs, sur la commune de Sainte-Foy d'Aigrefeuille, en septembre 2016 . Un espace réservé au RAM est intégré dans les locaux.
- Reprise de la structure associative LE JARDIN AUX MALICES (initialement 16 agréments, passage à 30 agréments) dans des locaux neufs sur la commune de Caraman. Ouverture prévue en septembre 2018. Ce nouvel établissement intégrera également un espace pour le RAM initialement situé dans la structure des P'TITS COEURS à Maureville.

En avril 2018, les Élus membres de la commission Petite Enfance se sont prononcés majoritairement favorables à la prise de compétence Petite Enfance par l'intercommunalité. Cela devrait avoir pour conséquence l'intégration progressive des établissements suivants entre la fin de l'année 2018 et le début 2019 :

- Le multi-accueil municipal de Villefranche de Lauragais L'OSTAL DELS PICHONS ouvert en septembre 2011 (30 agréments)
- Le RAM situé à Villefranche de Lauragais né de l'entente intercommunale de 18 communes situées dans le bassin de vie Villefranche de Lauragais
- La crèche associative LES TOUTS PETITS (26 agréments) à Avignonet Lauragais
- Le LAEP de Villefranche de Lauragais

1. Pourquoi l'intercommunalité Terres du Lauragais ?

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation du Territoire de la République, également connue sous la dénomination de "Loi NOTRé" vise notamment à renforcer les compétences des régions et des établissements de coopération intercommunale (EPIC).

Le seuil de 15000 habitants a été établi pour les intercommunalités.

Les communautés de communes de Coeur Lauragais, Cap Lauragais et Co.Laur.Sud n'ayant pas atteint ce seuil le 1er janvier 2015, le Préfet a statué en la faveur de la fusion de ces 3 EPCI au 1er janvier 2017.

2. Situation géographique

La Communauté de Communes, d'une superficie de 618km² comprend environ 38555 habitants avec une densité moyenne de 62 hab/km².

Il y a 58 communes dans l'EPCI de CC des Terres du Lauragais

Liste des communes de l'intercommunalité

Nom	Code Insee	Superficie (km ²)	Population (dernière pop. légale)	Densité (hab./km ²)
Aignes	31002	21,81	249 (2015)	11
Albiac	31006	4,71	205 (2015)	44
Auriac-sur-Vendinelle	31026	30,71	1025 (2015)	33
Aurin	31029	7,49	321 (2015)	43
Avignonet-Lauragais	31037	40,66	1444 (2015)	36
Beauteville	31054	4,49	171 (2015)	38

Nom	Code Insee	Superficie (km ²)	Population (dernière pop. légale)	Densité (hab./km ²)
Beauville	31055	6,06	158 (2015)	26
Bourg-Saint-Bernard	31082	16,60	1002 (2015)	60
Caignac	31099	9,36	287 (2015)	31
Calmont	31100	40,27	2388 (2015)	59
Cambiac	31102	7,74	214 (2015)	28
Caragoudes	31105	8,31	218 (2015)	26
Caraman	31106	30,19	2443 (2015)	81
Cessaies	31137	3,34	167 (2015)	50
Folcarde	31185	2,33	126 (2015)	54
Francarville	31194	7,00	181 (2015)	26
Gardouch	31210	16,31	1267 (2015)	78
Gibel	31220	19,40	351 (2015)	18
La Salvetat-Lauragais	31527	3,66	142 (2015)	39
Lagarde	31262	11,69	400 (2015)	34
Lanta	31271	30,12	1937 (2015)	64
Le Cabanial	31097	8,47	463 (2015)	55
Le Faget	31179	11,31	347 (2015)	31
Loubens-Lauragais	31304	6,47	453 (2015)	70
Lux	31310	7,59	349 (2015)	46
Mascarville	31325	5,27	168 (2015)	32
Mauremont	31328	5,63	334 (2015)	59

Nom	Code Insee	Superficie (km ²)	Population (dernière pop. légale)	Densité (hab./km ²)
Maureville	31331	9,90	301 (2015)	30
Mauvaisin	31332	11,05	239 (2015)	22
Monestrol	31354	5,23	73 (2015)	14
Montclar-Lauragais	31368	3,62	236 (2015)	65
Montesquieu-Lauragais	31374	24,75	946 (2015)	38
Montgaillard-Lauragais	31377	11,12	732 (2015)	66
Montgeard	31380	9,32	474 (2015)	51
Mourvilles-Basses	31392	4,58	70 (2015)	15
Nailloux	31396	18,55	3706 (2015)	200
Préserville	31439	12,19	729 (2015)	60
Prunet	31441	4,66	147 (2015)	32
Renneville	31450	8,42	540 (2015)	64
Rieumajou	31453	3,77	132 (2015)	35
Saint-Germier	31485	3,74	111 (2015)	30
Saint-Léon	31495	24,21	1246 (2015)	51
Saint-Pierre-de-Lages	31512	7,20	822 (2015)	114
Saint-Rome	31514	3,63	50 (2015)	14
Saint-Vincent	31519	3,07	192 (2015)	63
Sainte-Foy-d'Aigrefeuille	31480	9,68	1944 (2015)	201
Saussens	31534	3,02	203 (2015)	67
Ségreville	31540	4,97	274 (2015)	55

Nom	Code Insee	Superficie (km ²)	Population (dernière pop. légale)	Densité (hab./km ²)
Seyre	31546	3,89	129 (2015)	33
Tarabel	31551	7,42	409 (2015)	55
Toutens	31558	4,86	322 (2015)	66
Trébons-sur-la-Grasse	31560	10,87	450 (2015)	41
Vallègue	31566	4,18	526 (2015)	126
Vallesvilles	31567	8,16	401 (2015)	49
Vendine	31571	2,87	280 (2015)	98
Vieillevigne	31576	3,14	317 (2015)	101
Villefranche-de-Lauragais (siège)	31582	10,35	4345 (2015)	420
Villenouvelle	31589	7,95	1389 (2015)	175

Le siège de l'intercommunalité se situe à **Villefranche de Lauragais**, géographiquement située au centre de la carte de l'intercommunalité et qui est également la commune la plus peuplée avec un total de 4345 habitants. Il existe également deux pôles de proximité : Caraman pour le secteur Nord et Nailloux pour le secteur Sud.

En 2017, avec la fusion, un Département Petite enfance a été créé. Il est structuré avec à sa tête un Responsable de Département (localisé au siège à Villefranche de Lauragais), et, placées sous sa responsabilité, deux coordinatrices petite enfance responsable de secteur (une basée à Nailloux et la seconde à Caraman).

Dans ce contexte de fusion, en 2018, un important travail de diagnostic s'est révélé nécessaire dans le cadre de la décision relative à la prise de compétence Petite enfance par l'intercommunalité.

Les élus communautaires ont confié ce travail de diagnostic au du cabinet Viva Cité afin de mesurer la couverture petite enfance sur le territoire et le coût des équipements.

Ce travail a permis d'éclairer les Élus quant au choix de la prise de compétence par une meilleure visibilité sur les trois bassins d'influence des EAJE (Sud, Centre et Nord).



La communauté de communes Terres du Lauragais fait partie du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) du PETR Lauragais qui regroupe 2 régions, 3 départements et 155 communes, carrefour interdépartemental entre la Haute-Garonne, le Tarn et l'Aude.

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 crée un nouveau dispositif territorial : le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. Le PETR est une traduction de la volonté de structuration des territoires ruraux aux côtés du dispositif métropolitain mis en place par la loi.

Le Pays Lauragais, situé dans l'aire d'influence de l'agglomération toulousaine, connaît entre 1999 et 2006 un fort dynamisme démographique, qui le place face à des enjeux d'aménagement de l'espace et d'équilibre territorial.

Cette attractivité se trouve également renforcée par la qualité de vie qu'offre ce territoire à ses habitants : une histoire, qui a contribué à forger une identité et une culture partagées, un cadre de vie qui s'appuie sur des paysages et des sites patrimoniaux remarquables, une tradition gastronomique... lui associant l'idée de « Pays de Cocagne ».

Lancée en 2006, la démarche d'élaboration du SCOT du Pays Lauragais s'est appuyée sur les élus des bassins de vie, les partenaires institutionnels et les habitants dans une large concertation.

Le SCOT, **approuvé le 26 novembre 2012, est opposable depuis le 5 février 2013**. Il se base sur des principes incontournables :

- La polarisation de l'accueil de nouvelles populations afin de limiter l'étalement urbain et faciliter
- l'accès aux services
- L'accueil de population corrélée à la création d'emplois
- La mixité de l'habitat, la densification urbaine
- L'accessibilité aux transports en commun
- La préservation des espaces naturels et agricoles.

Le SCOT du Pays Lauragais s'inscrit dans un espace de dialogue et de concertation élargi au sein de l'InterSCOT qui réunit les 4 SCOT de l'aire urbaine toulousaine (SCOT de la Grande Agglomération Toulousaine, SCOT du Nord Toulousain, SCOT du Sud Toulousain, SCOT du Pays Lauragais).

La révision du SCOT du PETR du Pays Lauragais a été engagée en février 2015 afin de procéder notamment à sa mise en compatibilité avec les lois Grenelle 2 et ALUR.

La Communauté de Communes est proche de l'agglomération toulousaine forte de ses 360 000 actifs, contiguë au SICOVAL, zone de très fort développement économique.

Les transports en commun se sont énormément développés ces dernières années, principalement au niveau des bus.



C'est le réseau « Arc en ciel » du Conseil Départemental de la Haute Garonne qui opère, via 10 lignes différentes, sur une grande partie des 58 communes du territoire.

Il y a plusieurs gares S.N.C.F.et/ou TER sur le territoire : à Villefranche de Lauragais, Avignonet Lauragais et Villenouvelle. Ces gares permettent d'accéder à la métropole Toulousaine en trente minutes.

Le territoire communautaire s'étend sur 50km du Nord au Sud, de Bourg Saint Bernard l'extrême Nord à Calmont à l'extrême Sud. Le centre de l'intercommunalité, Villefranche de Lauragais, se situe à 36 km de Toulouse.

Au regard de l'étendue du territoire, certaines communes appartiennent à la 3^{ème} couronne toulousaine, (Nailloux, Villefranche de Lauragais) dans l'axe Sud-Ouest en direction de Carcassonne et de Foix, et sont desservies par un grand réseau routier (une autoroute internationale avec les deux péages de Nailloux et Calmont/Mazères). A l'inverse, certaines communes font partie de l'aire urbaine de Toulouse, notamment Sainte-Foy d'Aigrefeuille, située à 16km à l'Est de Toulouse.

La communauté de communes englobe donc des communes implantées sur un secteur rural, très rural et d'autres urbaines ou semi-urbaines.

Ces différences d'implantation sont à considérer avec une grande importance dans ce projet social des Établissements petite enfance. En effet, si l'intercommunalité mène une politique petite enfance globale, commune et harmonisée sur l'ensemble du territoire, il n'en reste pas moins qu'un établissement d'accueil de jeunes enfants implanté sur une petite commune rurale ne présentera pas

les mêmes caractéristiques qu'un établissement dans une commune plus urbanisée située dans la première couronne de Toulouse. Les divergences porteront notamment sur :

- Le taux d'activité des parents
- Le niveau socio-économique des familles
- Les besoins en matière d'accueil (régulier ou occasionnel)
- La durée des contrats d'accueil notamment liés aux temps de trajets domicile/travail des parents en fonction de leur lieu d'habitation

Ces données seront d'une importance majeure pour comprendre certaines disparités entre les EAJE (taux d'occupation, montant des participations familiales...) Il conviendra donc de considérer chaque établissement dans sa conjoncture environnementale et économique. Au delà de ce projet social commun à l'ensemble des établissements, chaque structure devra tenir compte de la réalité de territoire du bassin de vie sur lequel elle est implantée pour mener à bien des projets spécifiques, adaptés aux besoins des publics accueillis.

Infrastructures existantes sur le territoire intercommunal :

D'origine rurale, ce territoire ne possède pas d'usines ni de Cuisine Centrale.

On y trouve notamment :

- Des Maisons de Retraite
- Des commerçants de proximité au cœur des plus gros bourgs
- Des écoles publiques
- Des écoles privées
- Des Accueils de Loisirs Associés aux Ecoles
- Des Accueils de Loisirs sans hébergement
- Des collèges
- Des Lycées
- Des espaces d'accueil - Jeunesse 12-17 ans
- 1 maison des services et de l'entreprise et un point information jeunesse
- 1 chantier d'insertion orienté sur les espaces verts
- 1 chantier d'insertion spécialisé en animation pour l'enfance
- 1 Point d'Appui Emploi Solidarité (P.A.E.)
- 1 MARPA
- 1 espace cyberbase
- Des bibliothèques municipales

- Des déchetteries communautaires
- Un grand nombre d'associations culturelles et sportives actives

Un grand nombre de services sont gérés par l'intercommunalité. Ils sont structurés au sein de Départements regroupés en quatre grands pôles :

- Pôle promotion du territoire
- Pôle service technique, environnement et patrimoine
- Pôle action sociale, Service à la personne (avec les départements Petite Enfance, Enfance Jeunesse, Services à la personne et Accès aux services)
- Pôle administratif – Services Généraux

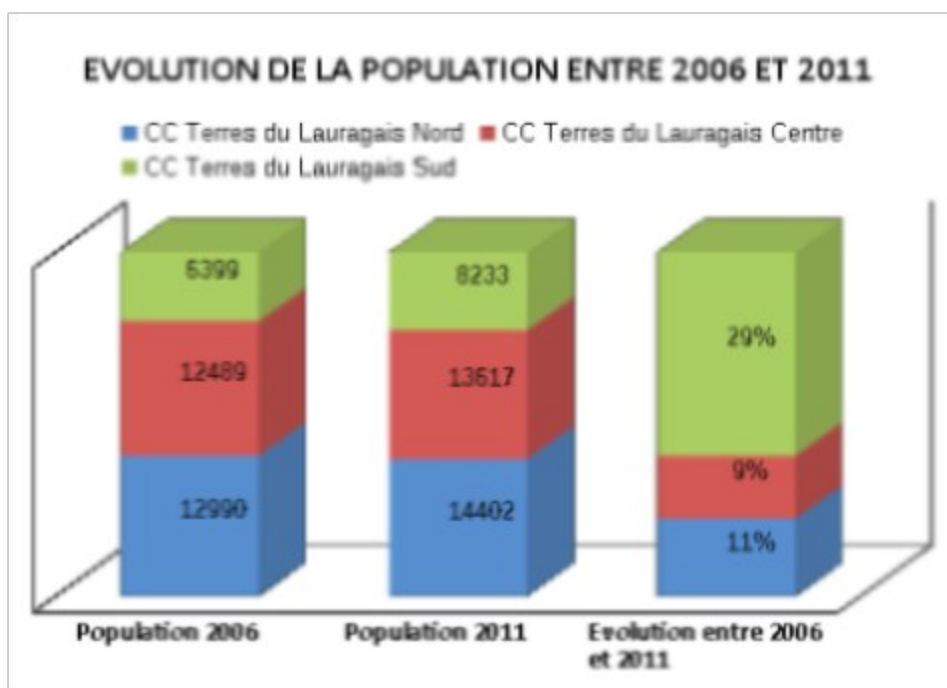
Les zones de proximité : artisanat, commerces, services existantes ou en projet :

- Zone d'activités « Le verger » à St Léon
- Centre commercial « Village de marques » à Nailloux
- Zones d'activité du « Tambouret 1 et 2 » à Nailloux
- Zone d'activité du « Tor d'en haut » à Calmont
- Zone d'activité de « Borde Blanche Nord » à Villefranche de Lauragais
- Zone d'activités « La Bartelle »(Le Cabanial) à Caraman
- Zone d'activités « Le Colombier » à Caraman
- Zone d'activités « Canto Perlic » à Lanta
- Zone d'activités « Le Faget »
- Zone d'activités « Val de Saune » à Ste Foy d'Aigrefeuille
- Zone d'activités « Le Lourman » à Maureville

3. Données socio-économiques :

Données générales démographiques (source INSEE et ou données plus récentes des territoires)

Evolution démographique par secteur

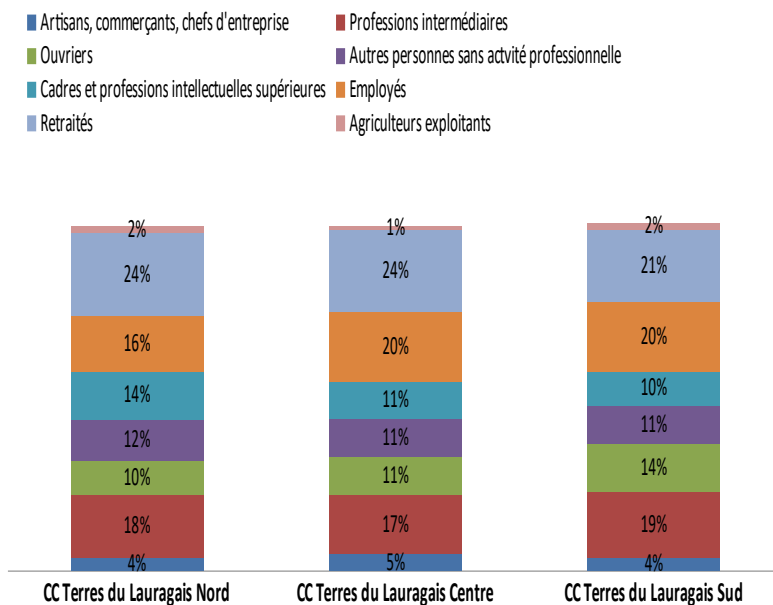


Evolution de la population sur l'ensemble du territoire des Terres du Lauragais

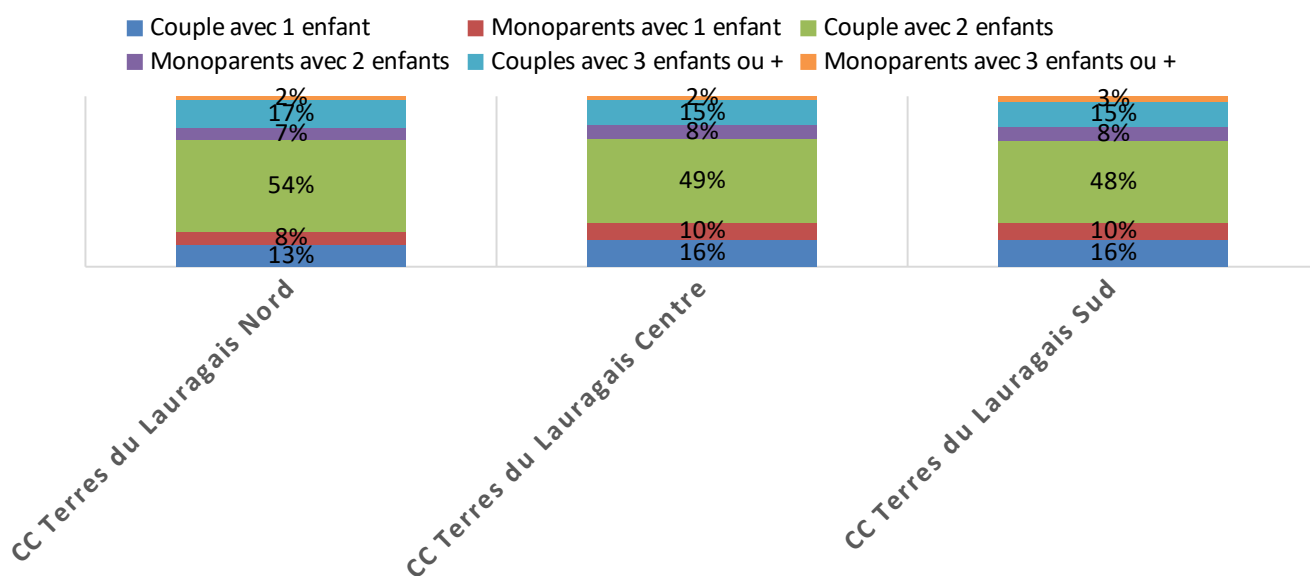
2013	2014	2015
37461	38350	38555

Catégories socio-professionnelles du territoire

Source Schéma départemental de l'animation de la vie sociale territoire Est haute-Garonne- Mission appui au Pilotage- Pôle études et statistiques- CAF- 2015)



TYPLOGIE FAMILIALE 2015- source CAF



Evolution de la natalité par commune du territoire :

Tableau des naissances par commune du territoire

Secteur TDL SUD

NOMBRE DE NAISSANCES	2012	2013	2014	2015	2016	2017
AIGNES	3	4	3	0	2	0
CAIGNAC	9	2	7	8	3	6
CALMONT	25	30	32	21	17	20
GIBEL	8	8	0	3	1	1
MAUVAISIN	3	3	5	1	1	1
MONESTROL	0	1	1	0	0	0
MONTGEARD	8	5	7	6	9	7
NAILLOUX	64	65	69	64	53	54
SEYRE	2	2	4	2	1	1
ST LEON	20	22	22	19	20	10
TOTAL SUD	142	142	150	124	107	100

Secteur TDL CENTRE

NOMBRE DE NAISSANCES	2012	2013	2014	2015	2014	2017
Villefranche Lauragais	48	42	44	51	54	46
Avignonet	19	20	19	25	16	8
Beauteville	3	0	1	3	4	3
Cessaies	1	3	0	0	1	2
Folcarde	1	0	0	1	2	2
Gardouch	15	15	15	9	11	12
Lagarde	4	9	4	4	3	5

Lux	2	4	2	2	2	3
Mauremont	5	3	2	2	2	2
Montclar Lauragais	2	3	3	3	5	1
Montesquieu Lauragais	9	14	10	10	11	13
Montgaillard Lauragais	5	5	7	8	10	2
Renneville	7	4	2	8	4	6
Rieumajou	1	1	1	1	0	1
St Germier	1	1	0	0	3	2
St Rome	0	1	0	0	2	0
St Vincent	1	1	2	2	1	0
Trébons La Grasse	1	8	8	5	1	7
Vallègue	5	0	1	4	3	2
Vieillevigne	6	4	3	6	2	5
Villeneuve	19	14	14	25	17	14
TOTAL CENTRE	155	152	138	169	154	136

Secteur TDL NORD

NOMBRE DE NAISSANCES	2012	2013	2014	2015	2014	2017
Caraman	30	28	29	27	19	31
Albiac	1	0	4	2	4	0
Auriac sur Vendinelle	5	14	9	9	8	11
Aurin	3	2	4	7	6	6
Beauville	4	1	1	1	1	1
Bourg St Bernard	19	14	10	8	8	12
Le Cabanial	4	0	9	2	2	4
Cambiac	2	2	1	2	3	0
Caragoudes	0	1	3	1	1	3
Le Faget	4	3	2	1	2	2
Francarville	0	2	0	2	2	1
Lanta	25	21	22	35	18	28
Loubens Lauragais	2	6	5	7	5	10
Mascarville	0	1	3	0	1	2
Maureville	3	1	3	4	1	3
Mourvilles Basses	1	0	0	0	1	0
Préserville	3	4	9	3	3	5
Prunet	2	0	0	1	2	0

Ste Foy d'Aigrefeuille	22	21	27	22	16	13
St Pierre de Lages	7	8	10	6	11	8
La Salvetat	2	3	1	3	1	3
Saussens	5	1	2	1	5	2
Ségreville	6	3	5	5	2	4
Tarabel	3	3	8	4	6	6
Toutens	6	6	5	3	9	2
Vallesvilles	1	1	3	1	1	5
Vendine	5	7	4	5	1	2
TOTAL NORD	158	153	152	162	139	164

Source Docteur BOUILHAC, Service PMI, accueil des enfants de moins de 6 ans, Conseil Départemental de la Haute-Garonne

5. Les relations entre les acteurs du département et les organismes extérieurs :

Les liens avec la CAF et la MSA

Sous la responsabilité du responsable du département Petite Enfance, avec l'aide des coordinateurs petite enfance et enfance jeunesse, les directeurs d'EAJE ont la mission de l'instruction et du transfert des états et effectifs auprès de la CAF et la MSA, « 95 % des usagers sont allocataires de la CAF ».

Rôle de chacun dans la gestion des déclarations :

- Les coordinateurs responsables de secteur sont responsables des déclarations des données financières.
- Les Directeurs de multi-accueil sont responsables des déclarations des données d'activités.

- Le responsable du Département Petite enfance est approbateur des données qu'elle valide in fine avant transmission à la CAF et à la MSA.

Les Responsables de secteur, qui supervisent les équipes des EAJE entretiennent une relation privilégiée avec les binômes de direction en lien direct avec le Responsable de Département.

Le Responsable de Département à quant à lui, un contact privilégié avec :

- Les Elus :
 - Le Président de la Communauté de Communes
 - Le Président de la Commission Petite Enfance

Responsable de Département, responsables de secteurs et directeurs d'établissements sont en relation régulière avec :

- Les institutions :
 - La Protection Maternelle et Infantile
 - la Direction de la Solidarité Départementale, la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales.
 - les services vétérinaires,
 - les services judiciaires,
 - les services sociaux, Aide Sociale à l'Enfance, Centre Médico Psycho Pédagogique,
- Autres :
 - les autres Services Educatifs Communautaires, (ALAE, ALSH...)
 - l'Education Nationale (passerelles avec l'école maternelle),
 - les Associations culturelles
 - les organismes de formation des professions de la petite enfance.

B) La prise en compte du public accueilli dans les établissements multi-accueil

- Les structures multi-accueil accueillent des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.
Les possibilités d'accueil sont des accueils réguliers, des accueils occasionnels et des accueils d'urgence.

Les contrats de temps d'accueil des enfants sont personnalisés en fonction des besoins des familles, de l'organisation de la structure et des orientations pédagogiques.

L'accueil des enfants est organisé de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi, avec des fermetures les week-ends, jours fériés, une semaine à Noël et trois semaines l'été. Il y a également trois jours de fermeture annuelle pour journée pédagogique. Les dates de fermetures comme les autres éléments réglementaires sont portés à la connaissance des parents via le règlement de fonctionnement et par un affichage interne en début d'année scolaire, au moment du renouvellement des contrats.

Les modalités d'accueil d'un enfant présentant un handicap sont décrites dans le règlement de fonctionnement.

- Ne pouvant répondre à toutes les demandes d'accueils, des critères de sélection ont été fixés par les Elus et la commission technique petite enfance. Ces critères sont décrits dans le règlement de fonctionnement de la Commission d'Attribution des places. Ce règlement a fait l'objet d'une harmonisation en janvier 2018 suite à la fusion des intercommunalités dans le but de garantir une équité d'accès et des critères identiques sur les secteurs Nord et Sud.

La commission a lieu au mois de février ou mars chaque année pour préparer la rentrée du mois de septembre suivant. Elle se tient en présence des élus.

Les critères principaux de priorité d'accueils sont :

- Les enfants dont les familles habitent le territoire
- Les frères et sœurs dont les aînés sont déjà dans la structure
- Les familles monoparentales qui travaillent ou en démarche active d'insertion professionnelle (stage ou formation)
- Les enfants dont les parents sont en démarches actives d'insertion professionnelle (stage ou formation)
- Les familles adressées par la P.M.I.
- Les enfants porteur d'un handicap

Il est tenu une liste d'attente par secteur des demandes classées selon la date d'inscription et les critères principaux ci-dessus. Chaque coordinateur de secteur est responsable de cette liste et de son suivi.

Les contractualisations avec les familles seront établies en heures, selon les règles prévues par la Prestation de Service Unique, définie par la Caisse d'Allocations Familiales.

Les enfants sont accueillis soit :

- dans le cadre de contrats réguliers, avec jours de présence fixes et connus à l'avance.
- Pour les accueils occasionnels, les besoins sont plus ponctuels, se définissant par des présences non contractualisées en accueil régulier, dont le rythme n'est pas connu à l'avance et qui peut évoluer selon les disponibilités de la structure.

Il y a possibilité de combiner un contrat d'accueil régulier à de l'accueil occasionnel pour des besoins ponctuels.

Même sur des temps courts, dans l'intérêt de l'adaptation de l'enfant, la régularité de fréquentation est nécessaire.

C) La promotion des personnes à travers ce projet

Le personnel chargé de l'encadrement des enfants est prévu conformément à la réglementation relative aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans :

- Un professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas,
- Un professionnel pour 8 enfants qui marchent.

Les agents travaillant au sein des EAJE bénéficient de la formation continue via le CNFPT.

Le multi-accueil s'assure du concours d'un médecin référent et d'une psychologue.
Une fiche décrivant l'équipe est régulièrement mise à jour et jointe en annexe.

L'ensemble des personnels de direction des services petite enfance du territoire travaillent en concertation pour garantir une cohésion d'accueil et un traitement optimal des dossiers des familles, avec l'implication soutenue des élus chargés de ces questions.

